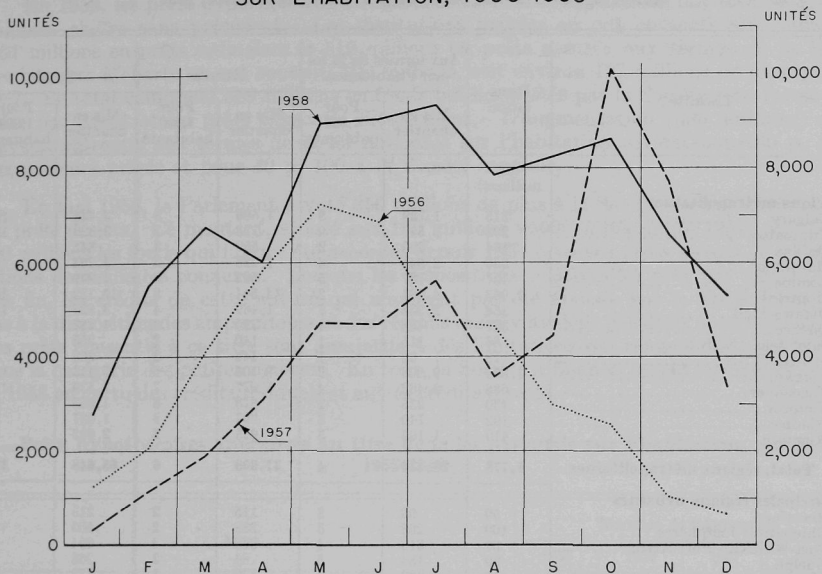


PRÊTS HYPOTHÉCAIRES APPROUVÉS EN VERTU DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION,* 1956-1958



* Y COMPRIS LES PRÊTS DE LA S.C.H.L. - DIRECTS ET PAR L'ENTREMISE D'UN TIERS.

HABITATIONS MISES EN CHANTIER, 1952-1958

(DÉSAISONNALISÉ ET RAMENÉ AUX TAUX ANNUELS)

